

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 janvier 2022

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 V. 372 Vœu relatif à un bilan trimestriel par arrondissement des autorisations de changements d'usage accordés.

Le Conseil de Paris,

Considérant le projet de délibération 2021 DLH 459, relatif au Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation,

Considérant le projet de délibération 2021 DLH 460, relatif à l'adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme ;

Considérant l'importance du suivi des conditions d'instruction et de délivrance des autorisations ;

Considérant le vote lors des séances du Conseil de Paris des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 du Pacte parisien de la proximité ;

Sur proposition de Valérie MONTANDON et les élus du groupe Changer Paris,

Émet le vœu que :

- Soit présenté un bilan trimestriel par arrondissement des autorisations accordées pour les changements d'usage de locaux destinés à l'habitation et des compensations ainsi réalisées ;
- Soit également présenté un bilan trimestriel par arrondissement des autorisations accordées pour les locations de locaux à usage commercial en tant que meublé de tourisme.